

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 17 décembre 2020

M. Anthony CHAMPELEY - Mme Marie Christine CUTURIER - M. Sébastien DELBE - Mme Isabelle DELPLACE –M. Jérémy GROSBOT –M. Pierre MATRAY - Mme Amandine MOREAU – M. Yves PERRET - Mme Jacqueline PIPERINI -Mme Sophie AYMES

Absent excusé : M. Philippe MARVIE

Secrétaire de séance : M. Anthony CHAMPELEY

Ouverture de la séance à 19h00

M. DELBÉ demande à ce qu'une correction soit apportée au compte-rendu du conseil précédent :
« Mr Sébastien DELBE, adjoint au Chef de Corps, fait part aux membres du conseil municipal, d'un courrier écrit par Mr Jean Sébastien PIPERINI, Chef de Corps, et envoyé à Madame SARLANDIE de la ROBERTIE, Préfète de l'AIN. Ce courrier fait état des difficultés financières rencontrées par le CPINI de Challes la Montagne, et sollicite une aide, sans laquelle le devenir du CPINI serait compromis. »

Va être modifié comme suit, par :

« M. Sébastien DELBE conseiller municipal, mais aussi adjoint au Chef de Corps, fait part à l'assemblée d'un courrier, coécrit avec M.PIPERINI, chef de corps, Mr DELBE souhaite envoyer à Mme SARLANDIE de la ROBERTIE, préfète de l'AIN, ce courrier, pour solliciter une aide financière permettant le maintien du CPINI.

Sachant que le CPINI est placé sous la responsabilité de Madame le Maire, celle-ci prévoit de recevoir M.PIPERINI pour un entretien ».

Après les rectifications apportées, le Conseil Municipal **approuve par 9 voix pour et 1 contre** le compte-rendu de la séance précédente.

1) Décision modificative n°2 au budget eau et assainissement

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que Madame le Maire a contracté deux aides financières en juin 2020. Le premier est un prêt de 300 000 € et un emprunt de 400 000 €. Une échéance est parvenue le 25 septembre 2020 concernant l'emprunt de 400 000 €. Les crédits étaient bien prévus au compte 66111 – intérêt à l'échéance, mais pas sur le compte 1641 – remboursement du capital.

Pour procéder à ces écritures, il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget M49 eau et assainissement et Mme le Maire propose au Conseil les augmentations et diminutions de crédits suivantes, qui maintiennent à l'équilibre la section d'investissement :

Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses d'investissement			
1641	Remboursement du capital		15 015.94 €
218	Autres immobilisations corporelles	15 015.94 €	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les crédits ci-dessus.

2) Reconduction du contrat avec SUEZ pour l'entretien des poteaux incendie pour 4 ans :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrôle technique des points d'eau incendie (entretien et contrôle des débits et pressions) doit désormais être assuré par les communes, notamment depuis le décret 2015-235 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.

Lors de sa séance du 23 mars 2018, le Conseil Municipal avait pris connaissance de l'offre de la société Suez Eau France, qui assure actuellement l'acheminement de l'eau potable sur la Commune et la maintenance du réservoir et des pompes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition de la société Suez Eau France, avait été retenue pour l'entretien et les contrôles de débits/pressions des points d'eau d'incendie pour une durée de 2 ans.

Le contrat est arrivé à son terme, il est nécessaire de le renouveler au 1er janvier 2021. Madame le Maire informe que le contrat est prévu sur une durée de 2 ans et non de 4 ans.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat pour une durée de 2 ans, soit 35 € HT par poteaux.

3) Validation de la proposition retenue pour l'étréenne, faite aux séniors de 70 ans et plus, suite à l'annulation du repas, qui leur est dédié.

Madame le Maire expose au conseil municipal que, dû à l'état d'urgence sanitaire, le repas des séniors ne peut avoir lieu. Afin de rendre cette année festive malgré tout, l'équipe municipale a décidé lors du dernier conseil, d'offrir un panier garni à la place du dit repas.

Mme Isabelle DELPLACE, et Madame le Maire font part de trois propositions:

- Pour l'enseigne Gamm Vert de Neuville sur Ain le montant est de 867 €
- Pour l'enseigne Villaverd d'Ambronay le montant est de 818.82 €

Les paniers garnis sont confectionnés pour les deux enseignes avec des produits issus de producteurs du département de l'Ain.

- Un ballotin de chocolat, pâtisserie Debruyère, une bouteille de Cerdon et un bon d'achat au supermarché de Neuville sur Ain pour un total de 1 151.30 €

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de Gamm Vert pour un total de 867 € TTC.

Questions diverses– Informations

1 –Point sur l'avancement des travaux d'assainissement

Mme DELPLACE et Monsieur MATRAY font un récapitulatif sur l'avancement des travaux d'assainissement et d'eau pluviale.

La mise en séparatif au centre du hameau de Sameyriat, ainsi que les réseaux de transfert vers la station sont terminés.

Les travaux de mise en séparatif du Bourg, seront finalisés fin janvier 2021 sur la voie « Montée de la Carronnière ». On peut dire que les travaux se sont bien déroulés dans l'ensemble, malgré les bancs de roche bien présents sur certaines portions des voiries.

L'enrobé sur la RD 85, et le virage au hameau de Sameyriat a été effectué en décembre, la pose de joints se fera au printemps.

La réfection des autres voies en bicouche sera effectuée au printemps afin de laisser au terrain le temps de se mettre en place.

Quant à la Station d'épuration, au droit du gouffre de Cizod, celle-ci devrait être opérationnelle en février 2021. Des précisions seront apportées aux habitants dans un prochain courrier.

2- Point sur travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie

La commission communale des bâtiments s'est réunie à 2 reprises avec le cabinet d'architecture T2F, afin d'établir un planning pour l'intervention des entreprises retenues lors de la séance du 25 août 2020, et de valider les travaux à exécuter avec les élus.

Les travaux d'électricité seront exécutés fin décembre. Dès que le matériel commandé chez le fournisseur Handinorme, fourni par la mairie, est livré, le menuisier peut intervenir. Le serrurier a déjà préparé les mains-courantes, positionnées des 2 côtés de l'escalier pour l'entrée principale, et pour l'entrée latérale, salle du conseil. La barrière positionnée le long de la rampe d'accès, à l'arrière du bâtiment de la mairie sera fabriquée plus tard.

La rampe d'accès existante qui n'est plus aux normes est supprimée, ainsi que la fosse septique attenante. Le branchement à l'assainissement collectif, pour la mairie et pour l'appartement T4, sera réalisé en même temps. Ces travaux seront effectués fin janvier 2021, ainsi que la construction de la rampe d'accès aux nouvelles normes d'accessibilité.

La commission bâtiment se réunira mi- janvier 2021

3 – Point sur les travaux d'entretien de voirie effectués par la communauté de commune en 2021, et sur la modification du virage de l'intersection Route des hameaux et RD 85.

Une réunion s'est tenue le 1^{er} décembre 2020, avec la Communauté de Communes, et les 14 communes membres. Une rétrospective des travaux des voiries intercommunales a été faite.

Le schéma directeur des voiries intercommunales, demandé par la communauté de communes, et effectué par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, démontre la route des Hameaux entre Sameyriat, jusqu'à l'intérieur du hameau de Cizod comme très dégradée. La commission communale de la voirie, s'est réunie, les membres de la commission décident de modifier les projets initiaux d'entretien de la voirie. Ils optent pour la réfection de la VC 1 « Route des Hameaux ».

Elle est donc retenue, et proposé à Mr PENEZ, maître d'œuvre pour la CCRAPC, le 14 décembre 2020. Il prend en compte cette voie. Il doit établir un devis pour ces travaux, qui seront fractionnés en plusieurs tranches.

Agrandissement du virage à l'intersection de la RD 85 et de la Route des Hameaux.

Une demande d'achat d'environ 50 m² a été faite auprès du propriétaire de la parcelle, qui se situe à l'intersection de la Route des Hameaux et de la RD 85, afin d'élargir le virage.

Celui-ci propose un échange d'une partie de la parcelle concernée, 120m² à 10€/m², soit 1200€, contre, 1,2 hectares d'un terrain communal à 0.10€/m², soit 1200€. Le conseil refuse cet échange.

4 –Point sur le déneigement de la commune suite à la vente du matériel de l'entrepreneur, qui l'effectuait depuis 2018

Lors de la séance du 21 septembre 2020, le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise CLEM TP pour le déneigement. Mais afin d'éviter le dépôt de bilan, l'entreprise a vendu une partie de son matériel, dont son tracteur et de ce fait, la commune se retrouve sans société de déneigement.

Les agriculteurs de la commune n'étant pas intéressés, pour effectuer le déneigement, Madame le Maire a consulté les entreprises de travaux publics et de travaux forestiers environnantes, mais celles-ci refusent, soit elles déneigent déjà d'autres communes, ou elles invoquent une charge trop lourde, du personnel et des astreintes. Madame le Maire continue ardemment ces recherches, et ne désespère pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Maire,
Marie Christine CUTURIER

